

a.161.6.
 a.161.1.Singapour - BZ/dt
 a.211.

Berne, le 4 juin 1973

ad RS/va

CONFIDENTIEL

FK									
5.6									0/0
Via RS									RS
EFD	5. Juni 1973								
Ref.									

Note à la Direction politique

Accréditation d'un ambassadeur à Singapour

En vous référant à la communication télégraphique du 24 avril dernier, par laquelle notre représentation à Singapour nous a fait connaître la réponse négative des autorités de cet Etat à notre demande d'agrément en faveur du successeur de l'Ambassadeur Müller à Jakarta, vous nous avez suggéré l'accréditation à Singapour du chef de notre mission diplomatique à Bangkok - de préférence à La Nouvelle Delhi où notre mission est déjà fortement mise à contribution -. Profitant de sa présence en Suisse, nous avons soumis cette suggestion à l'Ambassadeur Hartmann, qui n'y voit pas d'objection tant en ce qui le concerne que du côté des autorités thaïlandaises.

Toutefois, dans une lettre du 18 novembre 1970 adressée à notre Direction et dont vous avez reçu une copie, M. Hartmann s'exprimait de la manière suivante:

"Was Thailand anbelangt, von wo aus neben Oesterreich u.a. Schweden, Brasilien und die Türkei den Stadtstaat betreuen, kann ich unter den gegenwärtigen Verhältnissen eine Akkreditierung durch den hiesigen Missionschef nicht befürworten. Mit Burma und Laos ist diese Vertretung bereits ausgelastet...."

Nous continuons de partager ce point de vue, d'autant plus que l'état de santé de l'Ambassadeur Hartmann, comme vous le savez, réclame quelques ménagements, et que Bangkok ne dispose plus,



- 2 -

depuis août 1971, que d'un seul collaborateur diplomatique.

Au surplus, il nous paraît opportun de rappeler dans ce contexte que la proposition du Département politique au Conseil fédéral, du 23 novembre 1970, concernant l'accréditation en République Khmère de notre ambassadeur à Jakarta, mentionnait la possibilité suivante:

"Au cas d'un retour au pouvoir du Prince Sihanouk, notre représentation (au Cambodge) devrait être revue et confiée éventuellement à l'un de nos autres chefs de mission du Sud-est asiatique. ..."

Or, cette hypothèse ne peut plus être négligée dans les circonstances actuelles et c'est pourquoi, conformément à votre notice du 6 mars 1973, nous avons sursis jusqu'ici à demander l'agrément des autorités khmères pour le successeur de l'Ambassadeur Müller. Nous vous saurions gré de nous faire savoir, à l'occasion, si ce sursis doit être maintenu.

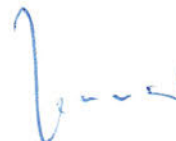
Dans ces conditions, nous estimons préférable de renoncer au projet d'accréditer à Singapour un ambassadeur résidant dans un pays tiers et de conserver le "statu quo", c'est-à-dire de maintenir un chargé d'affaires intérimaire à la tête de notre mission diplomatique dans cette ville. Comme vous le savez, c'est M. Henri Béglé qui a été désigné pour assumer ces fonctions dès le mois de juillet prochain. Conformément à l'article 19 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, nous annoncerons M. Béglé au Ministère singapourien des Affaires étrangères par un télégramme expédié de Berne au nom du Département politique.

Il va de soi que nous informerons le Conseil fédéral des suites réservées par Singapour à notre demande d'agrément et de la solution de rechange adoptée.

- 3 -

Il nous intéresserait de connaître le point de vue de votre Direction dans cette affaire, si possible d'ici au 10 juin, et d'avance nous vous en remercions. Nous sommes également prêts à en discuter avec vous de vive voix si vous l'estimez nécessaire.

Direction administrative



(Janner)